



 ZOOM SUR

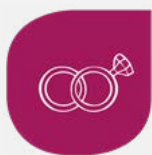
L'ouverture
de la nouvelle boulangerie

Eolien
sur la commune

Interviews
Les professionnels de la santé



État civil de février à août 2020



Félicitations aux jeunes mariés

Anaïs MOLINIER et
Albert LEVRAGUE
le 13 juin

...

Amandine VIAUD et
Matthieu AURIOL
le 20 juin

...

Bernadette TRAQUET
et Bernard DEVISME
le 29 juillet

...

Emma LACOMBE et
Nicholas SAWCZYN
le 22 août



Bienvenue à

Léonie PELAUD
née le 25 février

...

Tahys LE DREAU
né le 20 mars

...

Maxime MOINET
né le 24 mars

...

Alec DUPONT
né le 19 mai

...

Paul RAIMON DIOLEZ
né le 7 août



Toutes nos condoléances

Jean-François
GRAVAT décédé le
10 février

...

Robert GRELLIER
décédé le 17 juin

...

Philippe DEMMLER
décédé le 6 août

...

Olivier HERVAUD
décédé le 11 août

...

Pierre RATAUD
décédé
le 01 novembre

INFOS PRATIQUES

Mairie de Nieul-Lès-Saintes
3 Rue Rouyer Guillet, 17810

CONTACT MAIRIE :

05.46.92.95.08

mairie@nieul-les-saintes.fr

<http://nieullessaintes.com>

canalblog.com/

@NieulLesSaintes17810

CONTACT MAIRE :

Mikaël Moinet

07 89 42 41 23

mikael.moinet@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

lundi 08:30–11:30

mardi 13:00–18:00

mercredi 09:00–12:00

jeudi 13:00–17:00

vendredi 13:00–16:00

samedi Fermé

dimanche Fermé

Calendrier Des MESSES



Légende horaires des Messes

9h30

11h

18h

20h30

22h

Lieux	Dates des Messes		
	Novembre	Décembre	Janvier
Saintes			
St Vivien	14/28	12/25/26	9/23
Ste Eustelle	7/22	5	2/24
St Pierre	1/8/15/22/29	6/13/20/24/24/25/27	3/10/17/24/31
St Eulrope	21	19	16/30
Autres communes			
Courcoury	1		
Varzay	8	24	
Nieul-lès-Saintes	15		
Ecurail		27	31
Pessines		13	
Thénac		6	
St Georges des Coleaux		20	
Les Gonds			3
La Clisse			17
Chemignac - St Quentin			10

Bulletin Municipal, papier ou numérique ?

Une version dématérialisée du bulletin municipal peut vous être proposée si vous le souhaitez à la place du bulletin papier.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous joindre à : communication.nieullessaintes@gmail.com

Le bulletin a été réalisé par la commission communication : Mikaël MOINET, Ludivine CRESSON, Patrick CHALMETTE, Gaëlle BRUNET, Christelle METAYE, Stéphanie ARMAND, Gérard AUXIRE
Crédits Photos: @Patrick Chalmette @Mikaël Moinet - @Isabelle Pinaud - @Monika Tissier
©création 2020 : Ludivine Cresson
Éléments graphiques : freepik.com

ÉDITO DU MAIRE

Chères Nieulaises, chers Nieulais,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous communiquons ce nouveau bulletin municipal.

Nous sommes heureux d'avoir réussi à obtenir l'accord de la préfecture pour organiser un village des associations suivi d'un spectacle qui a diverti petits et grands. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les associations présentes pour leur soutien et leurs actions. A cette période, les événements maîtrisés et organisés étaient encore possibles. A ce jour, nous devons

redoubler de vigilance car nous traversons une seconde vague épidémique qui ne sera pas sans conséquences. Il est donc indispensable que chacun d'entre nous ait un comportement responsable afin de lutter au mieux contre la propagation du virus. Le protocole en lien avec l'école a été renforcé en augmentant le temps attribué au ménage et à la désinfection des salles et surfaces.

L'équipe municipale continue d'évoluer dans un contexte sanitaire très particulier, mais nous avons décidé de maintenir les projets de l'année 2020, tout en étant solidaire et bienveillant pour la commune.

Le budget a été lourdement impacté par la pandémie mais les élus se sont mobilisés en offrant les matériaux nécessaires à la rénovation et mise en conformité du bloc sanitaire de la salle des fêtes, et en donnant à la municipalité diverses fournitures utiles au fonctionnement pour un montant total de 10 048 euros. Vous trouverez le détail des fournitures et matériaux offerts en parcourant ce bulletin municipal. Il ne nous semblait pas raisonnable de reporter l'intégralité de nos projets annuels et nous avons fait un choix solidaire pour apporter aux enfants et aux agents la protection attendue. La salle des fêtes est désormais équipée d'un bloc sanitaire qui respecte les normes d'accessibilité et qui apportera confort aux usagers.

Sur le précédent bulletin, un appel aux bénévoles a été communiqué et plusieurs personnes ont manifesté leur envie de participer à l'action communale. Nous avons fait le choix d'attendre le printemps prochain pour réaliser le travail d'embellissement en cœur de bourg afin de profiter d'une météo plus favorable. Une nouvelle communication sera transmise aux habitants en début d'année prochaine.











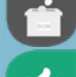



Nous préparons actuellement les projets à venir. Nous avons réalisé différentes demandes de subventions et attendons leur validation pour définir leur faisabilité. La défense incendie reste à la fois une priorité mais également une obligation pour les projets d'urbanisme.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année. Profitez de vos proches et prenez soin de vous.

Mikaël Moinet



SOMMAIRE

	Nieul en images	3-4		Ouverture boulangerie	28
	Délibérations conseils municipaux	5-13		Paroles associations	29-34
	Travaux sanitaires	14		Ecole	35-36
	Voirie	15-16		Concours création logo	37
	Eolien	17-18		Téléthon	38
	Dons des élus	19-20		Interviews professionnels de la commune	39-41
	Infos diverses	21-27		Illuminations de Noël	42



NIEUL EN IMAGES

Un hommage aux héros morts pour la France a été rendu sur 3 sites de crash d'avions, à savoir : Saint Vaize, Ecurat et Nieul-lès-Saintes.

Pour notre commune, il s'agit du capitaine Charles Donald COLE, mort au combat, aux commandes d'un Boeing B17, véritable forteresse de l'air. L'avion s'est écrasé à Rochevent le 5 janvier 1944.



Les Chemins de mémoire

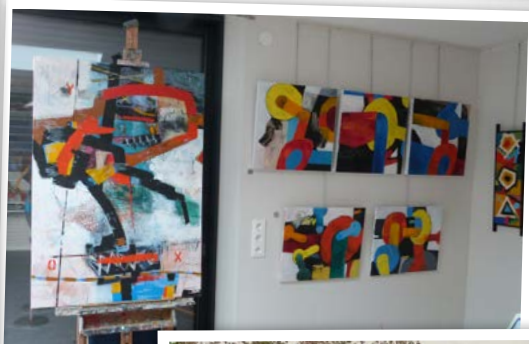
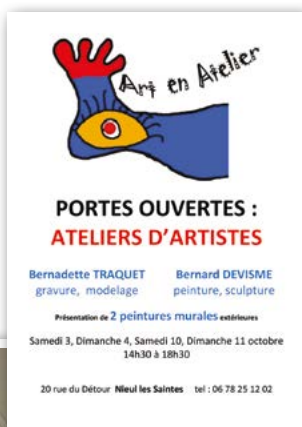


Dimanche 26 juillet

La municipalité remercie Monsieur Michel SOURIS qui effectue des fouilles régulières sur le site. Il nous a remis plusieurs pièces de cet avion ainsi que quelques effets personnels du capitaine Charles Donald COLE.



Octobre 2020
Nouveau propriétaire
de la boulangerie



Octobre 2020 Portes ouvertes



Atelier d'Artistes



20 septembre 2020



« Les Vaillantes



Bécanes



Nieulaises »



Le village des associations



MOTARDS SANTONS



CHOREFORM

NIEUL-LÈS-SAINTES



CLUB SUR DES ROULETTES



L'une des réalisations de l'amicale nieulaise, qui œuvre habituellement à la fête du village. PHOTO G.A.



SOIS ET DANSE



ACCA CHASSE



AVENIR CYCLISTE

Une grande première

À l'initiative de l'association Festy-Kids, des parents d'élèves et de la municipalité, un forum des associations était organisé pour la première fois sur le terrain situé derrière l'école le vendredi 18 septembre.

Dès l'entrée, le ton était donné, on ne plaisait pas avec la Covid-19 : affichettes, gel hydroalcoolique, distanciation entre les stands et masque obligatoire

pour tout visiteur. Les associations et leurs présidents ont présenté leurs activités sportives, culturelles et de détente de 16 h 30 à 19 heures.

Cracheurs de feu

Parmi elles, la bibliothèque, les motards santons nouvellement nieulais, la danse afro-sensitive, remise en forme, avenir cycliste, les chasseurs qui ont réalisé la

planation d'une halle de 1,3 km, l'amicale nieulaise qui œuvre à la fête du village.

À 19 heures, les associations ont laissé place à un spectacle de jonglage et de cracheurs de feu, de manière à offrir un moment festif pour les enfants, les écoles et les habitants en remplacement de ladite fête du village et de la kermesse annulées en juin. **Geneviève Aubert**

Article Sud Ouest



AMICALE SPORT FOOT ST GEORGES DES CTX



L'AMICALE NIEULAISE



BIBLIOTHÈQUE



TOM POUCE





Délibérations

Etaient présents : MMES Martine Herveau – Ludivine Cresson – Christelle Métayé – Brigitte Boursiquot - Stéphanie Armand – Gaëlle Brunet
MM. Mikaël Moinet - Mathieu Marochain – David Berthoniere – François Pully – Gérard Auxire - Maurice Mékiès – David Da Silva – Patrick Chalmette
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Fabien Chaboisseau

Désignation de délégué SDEER

Monsieur le maire procède à l'appel au volontariat pour participer aux commissions externes du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour représenter la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne le représentant suivant :
Patrick CHALMETTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve.
Pour, à l'unanimité.

Modification de délégué Pays de Saintonge Romane

La délibération n°2020 12 du 11 juin 2020 désignait Monsieur Patrick CHALMETTE en qualité de membre titulaire pour siéger aux commissions du Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane. Il est proposé de le remplacer par le maire, et de conserver Brigitte BOURSQUOT en qualité de membre suppléante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve cette modification.
Pour, à l'unanimité.

Admission en non-valeur

Le Trésor Public a émis une liste des créances non recouvrées, provenant d'une part, de montants qui se situent en dessous du seuil de poursuites, et d'autres part, de montants dont les démarches de recouvrement demeurent infructueuses. Le total de ces pertes irrécouvrables représente un montant de 528.84€.
Il convient d'effectuer une décision modificative comme suit :

Fonctionnement	Chapitre	Article	Montant
Dépense	022	022	-529€
Dépense	65	6541	+529€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.
Pour, à l'unanimité.

Décision modificative « Pompe à chaleur »

La délibération n° 2020 01 instaurait une ouverture de crédits par anticipation au chapitre 21, article 21318. Lors du vote du budget, ces crédits ont été reportés au chapitre 21, article 21318, opération n°149. Il convient de régulariser les écritures par une décision modificative comme suit :

Fonctionnement	Chapitre	Article	Montant
Dépense	21	21318	-1620€
Dépense	21	2132	+1620€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.
Pour, à l'unanimité.

Décision modificative « CAF »

La CAF verse des prestations aux structures gérant l'accueil périscolaire, afin de contribuer à leur fonctionnement. Ces prestations sont versées par anticipation, en fonction des déclarations prévisionnelles d'effectifs de la structure, qui sont ensuite régularisées lors des déclarations réelles, à chaque trimestre.

Au 1er septembre 2019, l'association Tom Pouce a repris la gestion de l'accueil périscolaire à la place de la Commune, or le versement de la CAF au profit de la Commune, tenait compte d'une déclaration prévisionnelle de la Commune pour la fin d'année 2019. Lors de la régularisation, la déclaration réelle des effectifs de septembre à décembre 2019 était « néant » puisque la Commune ne gérait plus l'accueil périscolaire sur cette période. Il convient de rembourser à la CAF, le « trop perçu », en effectuant une décision modificative comme suit :

Fonctionnement	Chapitre	Article	Montant
Dépense	022	022	-1467€
Dépense	67	673	+1467€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.
Pour, à l'unanimité.

Modification du tarif de cantine

Monsieur le maire explique que jusqu'à présent les tarifs des repas de cantine étaient différents selon s'ils étaient facturés sur une période périscolaire (mercredis) ou extrascolaire (vacances), car ces deux périodes étaient gérées par deux structures différentes : la Commune (périscolaire) ou Tom Pouce (extrascolaire).

Il est proposé d'homogénéiser ces tarifs de manière à simplifier la facturation, et à retrouver une cohérence pour l'ensemble des enfants accueillis, quelque-soit la période d'accueil.

Il est remarqué que les tarifs des repas, à Nieul Les Saintes, sont particulièrement bas, lorsqu'on observe les tarifs pratiqués dans d'autres communes voisines. Ainsi, certains élus souhaitent une augmentation du prix du repas.

Monsieur le maire souhaite maintenir le tarif à 2.35€ pour les enfants de Nieul Les Saintes. Le choix, après débat, se porte donc sur une légère augmentation du tarif concernant les repas des enfants domiciliés en dehors de Nieul Les Saintes.

Ainsi, à compter du 1er septembre 2020, les tarifs sont déterminés comme suit :

- 2.35€ par repas pour les enfants scolarisés ou domiciliés à Nieul Les Saintes
- 2.70€ par repas pour les enfants domiciliés en dehors de Nieul Les Saintes

Ces tarifs seront appliqués pour toutes les périodes confondues (scolaires et vacances scolaires).

Chaque année (scolaire) ces tarifs pourront être révisés.

Pour, à l'unanimité.

Location Salle des fêtes

Le maire fait un point sur l'avancée des travaux relatifs à l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite des WC de la salle des fêtes, qui sont sur le point de se terminer.

En parallèle, il demande au conseil de se positionner sur la possibilité ou non de louer à nouveau la salle des fêtes aux particuliers, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.

Les services préfectoraux ont confirmé que les règles d'utilisation de la salle des fêtes étaient toujours strictes, à savoir :

- le nombre de personnes admises à pénétrer dans la salle est déterminé en fonction de la taille de celle-ci et dans le respect de la distanciation sociale ;
- les personnes accueillies ont une place assise, ce qui exclue toute activité dansante
- les lieux pouvant créer des regroupements de plus de 10 personnes doivent être fermés ou aménagés (buvettes, vestiaires...) ;
- le port du masque est obligatoire.

Les occasions d'avoir recours à une salle des fêtes pour les particuliers, sont très souvent contraires à ces règles, et semblent difficiles à faire appliquer (nombre important de personnes, activités festives/dansantes, prises de repas et boissons incompatibles avec le port du masque etc...)

Ainsi, après avoir débattu le conseil municipal décide qu'à compter de la fin des travaux, soit le 14 septembre 2020, la salle ne sera pas louée aux particuliers, jusqu'à ce que la loi en assouplisse l'usage.

Seules les associations et communes pourront éventuellement y avoir accès pour certaines manifestations, à la condition que l'organisateur mette tout en oeuvre pour répondre aux critères ci-dessus.

Un engagement sera signé par l'organisateur avant la remise des clés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de cette délibération.
Pour, à l'unanimité



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 octobre 2020

Délibérations

Étaient présents : MMES Martine Herveau – Ludivine Cresson – Christelle Métayé – Brigitte Boursiquot - Stéphanie Armand – Gaëlle Brunet
MM. Mikaël Moinet - Mathieu Marochain – David Berthoniere – François Pully – Gérard Auxire - Maurice Mékiès – David Da Silva – Patrick Chalmette - Fabien Chaboisseau.

Acquisition d'un tracteur

Monsieur le maire fait un bilan de la mise en concurrence effectuée en vue de l'achat d'un tracteur. Au total, trois propositions ont été fournies.

Il retrace l'analyse des deux propositions les plus attractives, tant au niveau des caractéristiques techniques que du financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisit de retenir la proposition pour l'achat du tracteur Massey Ferguson accompagné d'une épaveuse, émise par la société Central Garage, dont le coût se décompose comme suit :

- Tracteur d'un montant de 58 300€ HT, soit 69 960€ TTC. Ce montant tient compte de la reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 8 000€.
- Epaveuse d'un montant de 23 900€ HT, soit 28 680€ TTC. Ce montant tient compte de la reprise de l'ancienne épaveuse à hauteur de 3 000€.

Le financement est encore à l'étude, puisque différentes hypothèses sont possibles.

Le conseil municipal souhaite attendre d'avoir toutes les caractéristiques des financements pour se positionner, n'ayant pas encore tous les éléments pour prendre une décision définitive.

Pour, à l'unanimité.

Acquisition d'un défibrillateur et décision modificative

Monsieur Chalmette, premier adjoint, fait un bilan sur la mise en concurrence effectuée pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Six propositions ont été transmises.

La proposition la plus attrayante est un équipement de la marque ZOLL+, fournie par la société DEFIBRIL, pour un montant de 1437.50€ HT, soit un montant total de 1 725€ TTC. Le coût de la maintenance annuelle s'élève à 110€HT, soit 132€ TTC.

Une installation dans le centre bourg est privilégiée, la question se pose pour l'installation d'un second défibrillateur au niveau de la salle des fêtes, en cas de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisi d'acheter un seul appareil dans un premier temps, qui sera mis en place dans le bourg, et de prévoir un second achat ultérieurement en ce qui concerne la salle des fêtes, puisqu'elle n'est plus louée aux particuliers en raison du contexte sanitaire, et qu'elle n'est que très peu utilisée par les associations pour les mêmes raisons.

Pour honorer cette dépense, il convient d'effectuer une décision modificative comme suit :

Fonctionnement	Chapitre	Article	Opération	Montant
Dépense	020	020	-	-250€
Dépense	21	2188	150	+250€

Pour, à l'unanimité.

Affectation de la rue des sabotiers dans la voirie communautaire

La plupart des voies situées en dehors de l'agglomération de Nieul Les Saintes, ont été affectées dans la voirie communautaire. Ainsi, les travaux de voirie sont pris en charge par le droit de tirage disponible à la communauté de communes.

Récemment, des travaux ont été réalisés au niveau de la rue des sabotiers, mais il s'avère qu'elle n'est pas intégrée à la voirie communautaire.

Il convient de transférer cette voirie à la communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'affecter la rue des sabotiers dans la voirie communautaire.

Pour, à l'unanimité.

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur du conseil municipal est une obligation pour toutes les communes de 1000 habitants et plus, depuis le renouvellement des conseils municipaux de 2020.

Il régit les règles de fonctionnement du conseil municipal, qu'il s'agisse de la fréquence des réunions, de leur rôle et objectifs, des modalités de convocation, de la consultation des dossiers ou du déroulement des séances, et toutes autres règles relatives aux membres du conseil.

Ce règlement a été rédigé en commission municipale, inspiré par le modèle élaboré par l'Association des Maires de Charente Maritime.

Chapitre I : Les commissions municipales et comités consultatifs

Article 1 : les commissions municipales permanentes

Par délibération n°2020 09 du 11 juin 2020, les conseillers municipaux ont fixé le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et ont désigné les membres qui y siègeront.

Le maire est membre de droit dans chaque commission.

COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
Education, Enfance, Jeunesse	6
Travaux-Bâtiments	5
Bulletin Municipal et Communication	6
Aide Sociale	4
Finances	8
Voirie	5
Associations, Evènementiel, Sport et Culture	8
Economie	3
Environnement, Cadre de Vie	2

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal. Chaque conseiller aura la faculté d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre, après en avoir informé son président. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller par voie dématérialisée au plus tard, deux jours avant la réunion. Le maire informera les conseillers de l'avancée des travaux effectués par les commissions, lors d'une réunion de travail ou d'une séance de conseil municipal.

Article 2 : Les comités consultatifs

La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil municipal.

Chaque comité, présidé par un membre du conseil municipal désigné parmi ses membres, est composé d'élus et de personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité.

Les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal.

Chapitre II : Le conseil municipal

Article 3 : Périodicité des séances

Le principe d'une réunion mensuelle a été retenu selon un calendrier fixé en début d'année civile, et en fonction des délibérations à traiter.

Article 4 : Convocations, ordre du jour, et accès aux dossiers

La convocation sera adressée par voie dématérialisée. Les conseillers municipaux en accuseront réception. Le maire fixe l'ordre du jour. Il est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

Les dossiers municipaux, traités en commission ou en conseil municipal sont consultables à la mairie aux horaires d'ouverture, à savoir le lundi de 8h30 à 11h30, le mardi de 13h à 18h, le mercredi de 9h à 12h, le jeudi de 13h à 17h, et le vendredi de 13h à 16h, dans les 5 jours précédant la séance.

Une demande devra être adressée au maire 72 heures avant la date de consultation souhaitée. Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance, à la disposition des membres de l'assemblée.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale, devra se faire sous couvert du maire ou de l'adjoint en charge du dossier.

Article 5 : Questions orales/Questions écrites

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal. Elles ne donnent lieu à aucun débat, ni vote, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

Les questions écrites peuvent être adressées au maire par chaque membre du conseil municipal, portant sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale. Elles peuvent entraîner un questionnement, éventuellement un débat puis un vote. Le texte des questions orales ou écrites est adressé au maire 24h au moins avant la séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Article 6 : Déroulement de la séance du conseil municipal – Entrée en matière

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Aucune personne autre que les membres du conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer à la table du conseil municipal sans y avoir été autorisée.

Les pouvoirs sont remis au maire, au plus tard, au début de la réunion, ou par voie dématérialisée au plus tard la veille de la séance.

Les pouvoirs reçus ou donnés par un autre canal peuvent être remis en main propre lors de la séance concernée.

Les téléphones portables devront être paramétrés en mode silencieux ou tout autre mode permettant d'assurer la sérénité de la séance.

Lors de circonstances exceptionnelles, les séances pourront faire l'objet d'un enregistrement audio, après que l'auteur en ait fait l'information, en début de séance, auprès des membres du conseil municipal. Lorsque l'enregistrement des débats génère un trouble au bon ordre des travaux du conseil, le maire peut le faire cesser.

A l'occasion de chacune des réunions du conseil municipal, une fiche de présence est complétée en début de chaque séance et intégrée dans le registre des procès-verbaux.

Les absences d'élus (percevant une indemnité), pour raisons médicales, les cas de force majeure, les absences liées à l'exercice d'un mandat spécial, le départ d'un groupe d'élus pour des motifs politiques d'une séance, ne donneront lieu à aucune diminution du montant de l'indemnité.

Article 7 : Déroulement de la séance du conseil municipal – Ouverture de séance

Le secrétaire de séance, qui est un(e) élu(e), assiste le maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins.

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du maire et restent tenus à l'obligation de réserve.

La parole est accordée par le maire (ou celui qui le remplace pour présider la séance) aux membres du conseil municipal qui la demandent.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions et/ou des attaques subjectives ou polémiques, la parole peut lui être retirée par le maire. Le maire donne la parole aux conseillers et peut la leur retirer si leurs propos excèdent les limites du droit de libre expression. Il s'agit notamment des propos ayant un caractère diffamatoire ou comportant des expressions injurieuses.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal.

Ils doivent être présentés par écrit, au maire.

Lorsque le conseil municipal est saisi d'un projet à soumettre à référendum local, il s'engage à l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée.

Il est constaté par le président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Le conseil municipal vote de l'une des trois manières :

- à main levée
- au scrutin public par appel nominal
- au scrutin secret.

Seul le président de séance peut mettre fin aux débats.

Article 8: Déroulement de la séance du conseil municipal – L'après séance

Les séances publiques du conseil municipal peuvent être enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption, à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée immédiatement.

Le compte rendu est affiché à la mairie, sur le panneau d'affichage extérieur, et mis en ligne sur le site Internet <http://nieullessaintes.canalblog.com/> dans le délai d'une semaine.

Il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil.

Le compte rendu est envoyé aux conseillers municipaux par voie dématérialisée, dans un délai maximal de 10 jours.

(Aucun texte n'impose la transcription sur les procès-verbaux ou les comptes rendus des séances du conseil municipal, de l'ensemble des interventions des élus)

Chapitre III : Dispositions diverses

Article 9 : Expression de la minorité dans le bulletin municipal (article L.2121-27-1 du CGCT)

La répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité est de format A5 (demi A4). L'autre partie de la page est consacrée au droit de réponse de l'équipe majoritaire.

Les photos sont exclues.

Les documents destinés à la publication, sont remis au maire via la Commission Bulletin municipal et Communication, sur support numérique à l'adresse : communication.nieullessaintes@gmail.com dans le délai imparti, qui sera communiqué par courriel, lors de la préparation du bulletin municipal.

Une fois transmis à la commission Commission Bulletin municipal et Communication, les textes ne peuvent plus être modifiés dans leur contenu par leurs auteurs. Les membres de la commission se réservent le droit de modifier un texte qui méconnaîtrait les dispositions de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 (contenu diffamatoire, outrageant etc...) et en informent les auteurs.

Tout texte comportant des risques de troubles à l'ordre, à la sécurité et à la tranquillité publiques, ayant un caractère diffamatoire, injurieux ou manifestement outrageant, ou dont le contenu porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne, de nature à engager la responsabilité pénale du maire, ne sera pas publié.

Article 10 : Modification du règlement intérieur

En cours de mandat, le présent règlement peut faire l'objet de modifications par le conseil municipal, à la demande du maire ou sur proposition d'un conseiller municipal.

Il appartient au maire ou à celui qui le représente de faire observer le présent règlement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce règlement intérieur.

Pour, à l'unanimité.

Décision modificative « bibliothèque »

Il convient de changer l'imprimante de la bibliothèque. Les bénévoles souhaitent financer cet achat avec les crédits alloués à l'achat annuel de livres, afin de ne pas engendrer une dépense supplémentaire.

Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative pour virer les crédits de fonctionnement à la section d'investissement :

Fonctionnement	Chapitre	Article	Montant
Dépense	60	6065	-500€
Dépense	023	023	+500€
Dépense	21	2188	+500€
Recette	021	021	+500€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative.

Pour, à l'unanimité.

Renouvellement du contrat groupe d'assurance du personnel

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 août 2020 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie ALLIANZ VIE et le courtier GRAS SAVOYE

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique : **APPROUVE**

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de Nieul Les Saintes par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire : **DECIDE**

1. D'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;

- Assureur : ALLIANZ VIE / GRAS SAVOYE
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2021

Taux et prise en charge de l'assureur :

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL	
<i>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</i>	
DECES + ACCIDENT DE SERVICE / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE) + INCAPACITE (MALADIE ORDINAIRE, DISPONIBILITE D'OFFICE, INVALIDITE TEMPORAIRE) + MALADIE DE LONGUE DUREE, LONGUE MALADIE (Y COMPRIS TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE ET DISPONIBILITE D'OFFICE) + MATERNITE / ADOPTION / PATERNITE ET ACCUEIL DE L'ENFANT	Taux applicable sur la masse salariale assurée
Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	7,38 %

<i>Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public</i>	
Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE+ MALADIE GRAVE + MATERNITE / ADOPTION / PATERNITE ET ACCUEIL DE L'ENFANT + MALADIE ORDINAIRE	Taux applicable sur la masse salariale assurée
Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	1,05 %

D'adhérer à compter du 1er janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation(1), pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;

D'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;

PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC),

s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion ;

Pour, à l'unanimité.



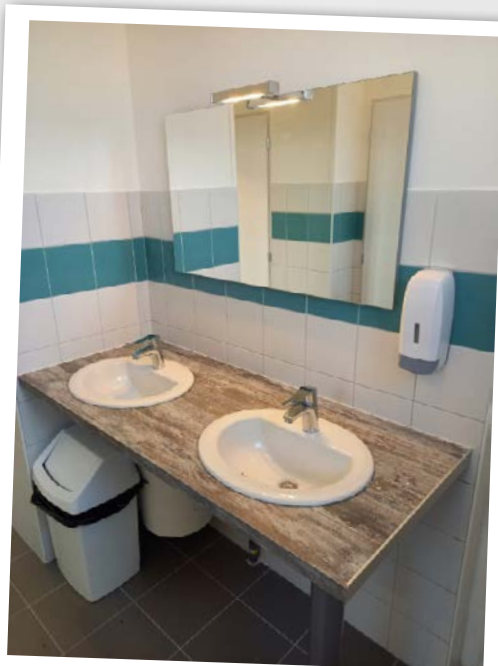
TRIBUNE DE L'OPPOSITION

RAS



TRAVAUX SANITAIRES SALLE DES FÊTES

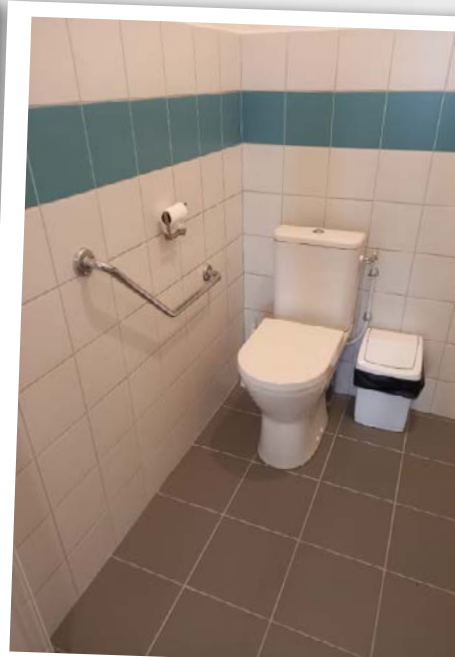
Les travaux sont terminés depuis fin septembre !
Les sanitaires sont maintenant conformes aux normes d'accessibilité
pour les personnes à mobilité réduite.



Lavabos



WC femme et handicapé



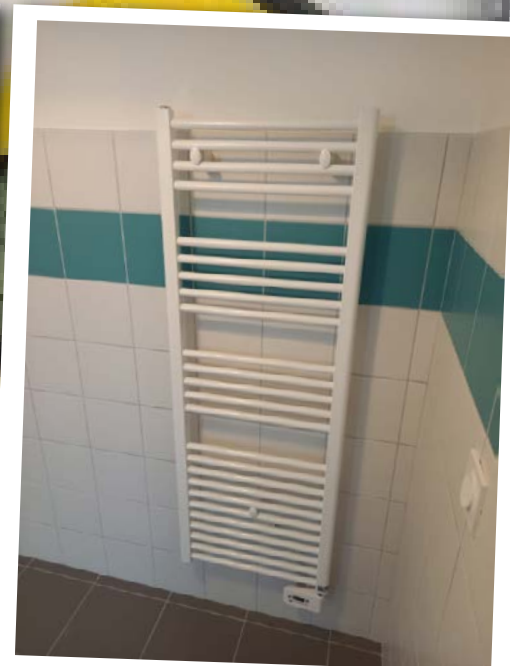
WC femme et handicapé



Urinoirs



WC homme



Radiateur



LA RUE DES SABOTIERS

Quels travaux ?

Les travaux de voirie réalisés rue des sabotiers par l'entreprise EUROVIA n'étant initialement pas conformes aux engagements de départ, la municipalité a refusé de signer le document de réception de travaux. Une action corrective a été demandée au prestataire afin de rendre cette rénovation efficace et durable. Eurovia a réalisé courant septembre une seconde intervention qui correspond aux attentes. L'enrochement de bordure a été complété, un exutoire en béton a été créé. Du calcaire compacté avec bicouche assure la finition. La réception de travaux a été signée suite à cette reprise et l'intervenant a pu être payé.

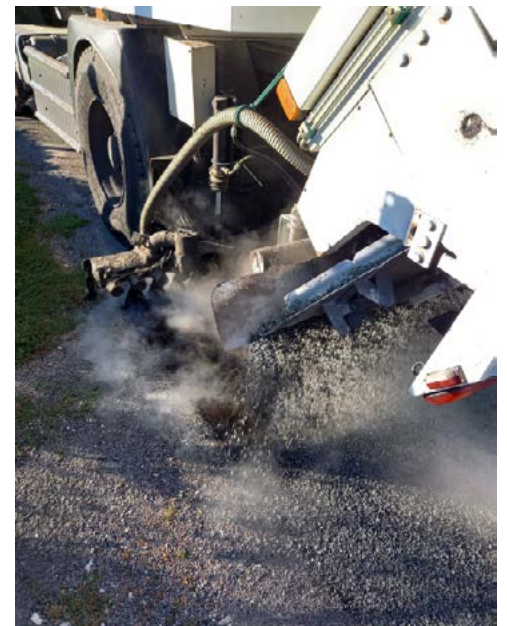


POINT À TEMPS AUTOMATIQUE

Quels travaux ?

Le point à temps est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : Nids de poules. Arrachements.

Cette action a été réalisée sur toute la commune par la CDC.



La vitesse des véhicules en cœur de bourg est un problème majeur que nous devons considérer. Une opération de voirie ne peut être réalisée à court terme car la RESE (service des eaux) doit intervenir prochainement pour remplacer la conduite principale d'alimentation en eau potable qui traverse le bourg.

Cependant, nous avons validé l'acquisition de 2 radars pédagogiques solaires (commune propriétaire, installation définitive) via la communauté de communes Cœur de Saintonge. A travers cette action, la CDC poursuit sa démarche de sécurité routière sur le territoire.

La société IVICOM, connue pour la fiabilité de ses modèles, a été retenue.

Montant de l'opération : 4368 euros

Paiement effectué par la CDC, la mairie ne sera donc pas redevable de cette somme.

Ces radars sont placés rue de la laiterie et rue Rouyer Guillet.

La municipalité se rapprochera du département afin d'évaluer le coût d'un aménagement de voirie en cœur de bourg pour réduire la vitesse, protéger les riverains et sécuriser les écoliers.



LES CANDÉLABRES



De nombreux dysfonctionnements ont été signalés concernant l'éclairage public. La mairie a contacté le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente Maritime) qui a missionné un intervenant extérieur pour recenser les anomalies de commandes de candélabres.

Il s'est avéré que 22 commandes sur 27 étaient défectueuses, ce qui ne nous permettait plus de les régler efficacement et engendrait des surconsommations importantes.

Nous avons accepté l'offre de remplacement de ces 22 horloges mécaniques par des horloges astronomiques. Cette nouvelle génération d'horloges nous permet un réglage annuel selon les saisons et une bonne précision de fonctionnement. **Cependant, si quelques anomalies persistent sur votre secteur, merci de contacter la mairie sans délai.**



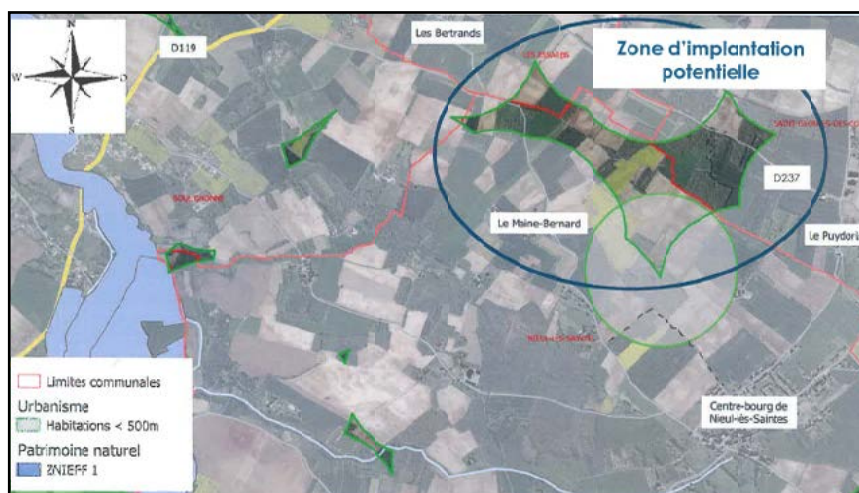
horloge astronomique



EOLIEN

LA PROPOSITION : Des sociétés qui développent des projets de parcs éoliens s'intéressent à notre territoire. Précédemment, un intervenant privé avait proposé l'implantation d'éoliennes sur notre commune, mais la présence d'un couloir aérien militaire avait rendu l'opération impossible. Les obligations de hauteur d'éoliennes au niveau des couloirs aériens s'étant récemment assouplies, ce projet renaît de ses cendres.

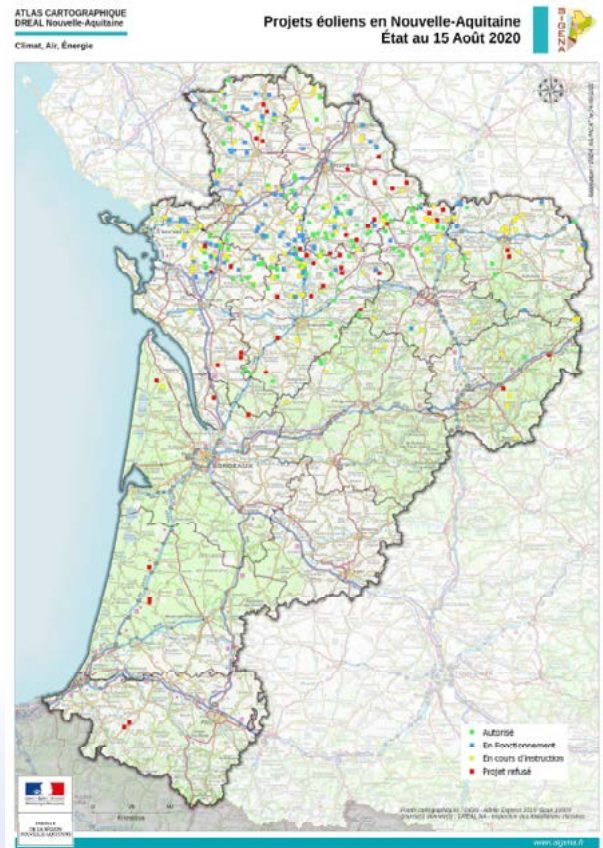
Aujourd'hui, 3 zones d'implantation d'éoliennes sont étudiées par des sociétés privées. La première se situe le long du chemin de Pont l'Abbé avec un potentiel de 4 éoliennes de 200 à 220 mètres de hauteur. La seconde zone serait au niveau de Gatérat. La troisième est située dans « les grands bois », le long de la route nationale Saintes-Ile d'Oléron et nécessiterait une déforestation majeure sur cette zone.



L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : La municipalité a reçu plusieurs sociétés afin de mieux connaître les éléments techniques du dossier. Dans un second temps, Mikaël MOINET a présenté le sujet en conseil municipal et majoritairement, les conseillers ne valident pas ces projets pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'impact environnemental entraînerait une dévaluation des prix de l'immobilier sur le secteur. Ensuite, nous nous sommes intéressés au bilan carbone et il s'avère, qu'en matière d'énergies renouvelables, il n'est pas vraiment satisfaisant et enfin les conditions de démantèlement, à l'issue de la période d'exploitation de l'éolienne, ne sont pas clairement définies (le montant des fonds de réserves est insuffisant pour la dépollution complète du site).

L'OBJECTIF NATIONAL : Le département de la Charente Maritime a déjà largement contribué au développement des énergies renouvelables avec 81 éoliennes en fonctionnement et 17 en cours d'installation. Nous profitons d'un tourisme local qui devient moteur pour notre économie de part le manque d'industrie. Il faut être conscient que certaines zones d'implantation d'éoliennes auront un impact sur l'économie.

L'objectif d'état consiste actuellement de passer de 8000 à 14000 éoliennes sur le territoire national. Ce qui signifie, à l'échelle du département, que nous passerons de 98 à près de 300 éoliennes d'ici 2028, sans compter les parcs marins. On constate une concentration importante d'éoliennes dans les départements de l'ancienne région Poitou Charentes et essentiellement en Charente Maritime. Aucun parc éolien n'est à ce jour en service dans l'ancienne région Aquitaine.



OBSERVATOIRE : En octobre 2018, création d'un observatoire de l'éolien. Il a pour objectif d'émettre un avis sur l'opportunité des projets. Un comité de suivi composé d'élus, de scientifiques et de représentants d'associations est donc chargé, pour chaque projet d'évaluer son impact, d'en apprécier les conséquences, plus généralement d'émettre des avis rendus publics et portés à connaissance lors des enquêtes publiques. Dominique BUSSEREAU a soumis aux élus départementaux en 2019, un moratoire sur l'éolien en Charente Maritime qui a été approuvé. Le président du département a demandé au Préfet de surseoir à toute nouvelle implantation d'éoliennes sur le territoire pendant une durée de deux ans, même celles déjà en instruction en Préfecture. Cette durée correspond à l'élaboration du schéma de développement durable et à la consultation des collectivités. La préservation des paysages, des sites ou monuments remarquables n'est pas suffisamment prise en compte dans l'instruction des projets alors qu'elle est un facteur essentiel de l'attractivité de la Charente Maritime. Il est important de retenir que la faisabilité des projets de parcs éoliens est uniquement rattachée au Préfet.

RÉUNION D'INFORMATION : Du fait de l'importance du sujet les maires des communes concernées : Saint Georges des Coteaux, Les Essards et Nieul-lès-Saintes ont organisé, le mardi 29 septembre 2020, une réunion d'information à destination des propriétaires exploitants directement concernés par une zone d'étude afin de leur présenter les projets et les avertir du probable démarchage foncier de la part des sociétés de développement de parc éolien.

Cet article a été rédigé par Mikaël MOINET, en collaboration de Brigitte SEGUIN, conseillère Départementale.



DONS DES ÉLUS

Les élus se sont mobilisés en offrant les matériaux nécessaires à la rénovation et mise en conformité du bloc sanitaire de la salle des fêtes, et en donnant à la municipalité diverses fournitures utiles au fonctionnement pour un montant total de 10 048 euros TTC.

Ces dons ont été actés sous conventions de mécénat portant les numéros 2026201, 2026202 et 2026203.

Elles ont pour objectif de définir les différentes règles d'usage entre les parties.

Ces conventions ont une valeur juridique et restent consultables à la mairie, sur demande.

Voici la liste des fournitures offertes correspondant aux conventions :

Convention 2026201

Désignation	total TTC
2 Plexi de protection COVID pour le secrétariat de la mairie	378.24
1 Vidéoprojecteur ACER	431.20
1 Enceinte ALTO professionnelle avec micro sans fil	499.90
1 Ecran blanc transportable pour vidéoprojecteur avec pieds	171.57
1 Lave-linge frontal BRANDT BAM84WW	349.00
1 Sèche-linge frontal à condensation GORENJE D844BJ	349.00
1 Fourniture de tuyauteries multicouche, gaines de protection, raccords de plomberie, tuyaux d'évacuation PVC sanitaire, collecteurs laiton et raccords sertis, 2 urinoirs complets avec siphons, robinets temporisés et tubulures chromées, 1 plan stratifié avec 2 vasques à encastrer céramique blanche et leurs robinetteries adaptées PMR chromées, 1 pack complet WC avec robinet d'arrêt, 1 pack WC surélevé complet avec robinet d'arrêt, 1 barre de relèvement à 135°, 2 distributeurs de papier WC, 1 robinet extérieur avec tête sécurisée en laiton avec embout, 1 radiateur sèche serviettes blanc tubulaire 750 watts, toute la fourniture électrique nécessaire au bon fonctionnement de ce bloc sanitaire, à savoir : prises, luminaire, plots DCL, interrupteurs, disjoncteurs, boîte de dérivation avec fils électriques et câbles, connecteurs WAGO. 1 miroir sur fond stratifié avec bandeau lumineux	2808.28
Peintures coloris blanc et taupe avec sous couche, pinceaux et rouleaux	261.58
4 mètres linéaire de caniveaux drainants spécial grand passage avec grille fonte, buses en PVC diamètre 200 mm	496.57

Pour un total de don en fournitures sous convention 2026201 de 5745.34 euros TTC



Convention 2026202

Désignation	quantité	tarif	total HT
Bloc porte âme pleine pré peint de 93/204	3	125.00	375.00
Rails acier R70	60ml	1.03	61.80
Rails acier R90	9ml	1.30	11.70
Montants acier M70	119.6ml	1.18	141.12
Montants acier M90	107.6ml	1.44	154.94
Rails acier M48	30ml	0.65	19.50
Montants acier M48	89.7ml	0.79	70.86
Laine de verre TP238	52.65m2	6.33	333.27
Plaque de plâtre BA13	43.20m2	2.26	97.63
Plaque de plâtre BA13 HYDRO	110.16m2	6.55	721.54
Mortier adhésif	1	5.85	5.85
Enduit bande 3H	1	11.85	11.85
Enduit pate seau	2	18.15	36.30
Rouleaux bande	1	5.35	5.35
Trappe laquée blanche	1	38.76	38.76
Enduit monocouche	2	8.49	16.98
Bloc aggro 20x25x50	12	0.85	10.20
Sacs de ragréage	15	14.40	216.00
Carrelage sol	17m2	14.19	241.23
Faïence GC	50m2	14.43	721.50
Colle carrelage	15	14.00	210.00
Joint carrelage	3	10.00	30.00
Poignée de porte	3	10.39	31.17

Pour un total de don en fournitures sous convention 2026202 de 3562.55 euros HT, soit 4275.06 euros TTC

Convention 2026203 :

1 panneau d'affichage en chêne massif avec intérieur dibond 4mm blanc pour un montant de 298 euros TTC.

Pour un total de don en fourniture sous convention 2026203 de 298 euros TTC

**Total des dons
sous conventions 2026201, 2026202 et 2026203 :
10 318.40 euros TTC**



lundi 2 novembre 2020

NIEUL-LÈS-SAINTES

Les élus financent un projet avec leurs propres deniers

TRAVAUX Lors d'un conseil municipal en juillet, les élus avaient décidé de maintenir les projets annoncés. Dès cet été, une priorité a été donnée à la mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes et à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite puis à

des travaux de voirie rue des Jonquilles, du Querreux et des Sabotiers. Fin juillet, les arbres du terrain de tennis ont été élagués et les fossés entretenus. Avec la crise sanitaire, les finances communales sont tombées au plus bas. Ce n'est pas une subvention qui est venue aider au financement mais bien un don de 10 000 euros des élus sur leurs deniers personnels. Une manne financière qui a permis la mise en œuvre de ces travaux.



La rénovation de la salle des fêtes était nécessaire. PHOTO G. ALBERT

Article Sud Ouest



TRACTEUR EPAREUSE CHARGEUR

Le tracteur principal communal est vétuste et extrêmement coûteux en réparation. Les montants dépensés cumulés en maintenance sur ces 5 dernières années permettent de constater qu'il est urgent d'investir sur un produit neuf et plus performant. Calculs réalisés, entre l'économie majeure de carburant et le coût d'un crédit sur 7 ans, il devient plus intéressant de le renouveler.

Pour ce faire, nous avons sollicité 5 concessionnaires, à savoir :

- SAS BALLANGER avec la marque CLAAS
- OUEST AGRI avec la marque JOHN DEERE
- CENTRAL GARAGE avec la marque MASSEY FERGUSON
- BRISSONNEAU CHAMBON avec la marque CASE IH
- OUVRARD GEMOZAC avec la marque NEW HOLLAND (ce concessionnaire n'a pas répondu)

Consultation et analyse réalisées, il s'avère que CENTRAL GARAGE avec la marque MASSEY FERGUSON est le concessionnaire qui répond au mieux à nos attentes.

La délibération de conseil municipal du 15 octobre 2020 valide à l'unanimité cette offre.

TABLEAU D'ANALYSE COMPARATIF réalisé sur les offres les plus compétitives ainsi que l'offre de prix avant commande de la société CENTRAL GARAGE.

Avec ce tracteur, nous augmentons la puissance développée, nous l'équipons d'un chargeur avec griffe/ palettiseur et nous faisons l'acquisition d'un broyeur de marque ROUSSEAU type Kastor 500PA de 85 chevaux avec bras semi avancé. Livraison prévue en mars 2021.



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	JOHN DEERE	MASSEY FERGUSON
Suspension cabine	NON	OUI
Neutre pédale frein		
Vitre plexi malgar	OUI	
Circuit hydraulique capacité	114	125
Gyrophares	OUI	
Triflash		
Garde boue avant pivotants	NON	OUI
Climatisation	OUI	
Radio		
Garantie	2 ANS	1 AN
ADBlue	OUI	OUI
Siège passager		
Chargeur Euro/MX		
Palettiseur		
Chargeur avec griffe	OUI EN 200 CM	OUI 190 CM
Cylindrée	4,5 LITRES	4,4 LITRES
Empattement	240 CM	243 CM
Poids	5750 KILOS	4830 KILOS
Main d'œuvre dépannage	60 A 78 EUROS	54
Relevage	4,350 TONNES	4,300 TONNES
Roues	14,9R24 / 18,4R34	14,9R24 / 18,4R34
Broyeur	FERRI TSP500 VISIO	ROUSSEAU KASTOR 500 PA
Gamme professionnelle	OUI	OUI
Reprise ancien tracteur		
Mise en service et démo		
Crédit (taux et durée)	0,44% SUR 7 ANS	1% SUR 7 ANS
1er loyer différé	12 MOIS	12 MOIS
Total prix reprise déduite HT	87000 EUROS HT	82200 EUROS HT
Dont prix tracteur / chargeur	61000 EUROS HT	58300 EUROS HT
Prix épaveuse	26000 EUROS HT	23900 EUROS HT



CIMETIÈRE

Une benne mobile est à votre disposition dans le cimetière pour vos déchets verts uniquement. Nous vous remercions de trier les éléments plastiques et de les déposer dans les poubelles sous abris.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre a pu être maintenue malgré un cadre sanitaire très restrictif, selon le déroulement suivant :

- Dépôt d'une gerbe,
- Lecture des morts pour la France,
- Sonnerie aux morts Française,
- Minute de silence,
- Lecture officielle du maire
- la Marseillaise.

Nous remercions très chaleureusement Monsieur PARADE, porte-drapeaux ainsi que les musiciens de « Zeus Opus Company » pour leur présence.

En tant que maire, c'est avec beaucoup d'émotions que j'ai célébré cette cérémonie commémorative en honneur aux morts pour la France qui ont fait de nous un peuple libre. Nous leur devons reconnaissance et respect éternel.



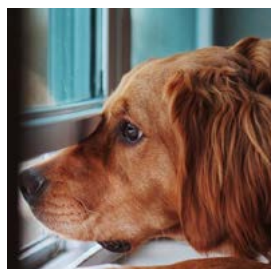
Zeus Opus Company



LES NUISANCES SONORES

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc... ne peuvent être effectués que :

LES JOURS OUVRABLES
de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
LES SAMEDIS
de 9h à 12h et de 15h à 19h
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS
de 10h à 12h



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

ECOBUAGE

La municipalité est en mesure de délivrer une autorisation dérogatoire d'incinération des déchets verts pour les particuliers. Cette pratique sera autorisée lorsque vous serez dans l'impossibilité d'acheminer les déchets verts de votre jardin vers une déchetterie.

Cependant, il conviendra de respecter différentes dispositions. Seul le maire ou son remplaçant ayant obtenu délégation peut autoriser cette pratique.

Pour toute incinération de déchets verts, veuillez-vous rapprocher du secrétariat de la mairie. Vous devrez compléter et signer la demande d'autorisation municipale dérogatoire ci-contre.



DEMANDE D'AUTORISATION MUNICIPALE DEROGATOIRE D'INCINERATION DES DECHETS VERTS PAR LES PARTICULIERS

Je, soussigné(e),

Demeurant à

Téléphone portable (obligatoire)

Dans l'impossibilité d'acheminer les déchets verts de mon jardin vers une déchetterie, demande l'autorisation de brûler les déchets verts sur place en dérogation de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Volume (quantité) à incinérer : Date de l'incinération :

Adresse de l'incinération si différente de l'adresse ci-dessus :

Je pratiquerai cette incinération sous ma responsabilité.

Je m'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage
- Etre éloigné d'un minimum 20 mètres des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique
- Respect des interdictions temporaires émises lors d'une période à risque sévère, très sévère ou exceptionnel
- Vitesse du vent faible
- Présence d'un moyen d'extinction approprié à proximité immédiate (arrosoir, tuyau d'arrosage, etc.)
- Surveillance permanente jusqu'à extinction complète du foyer

Prévenir les pompiers au 05.46.55.78.73 (CODIS LA ROCHELLE) avant le démarrage du feu ET une fois que le feu est complètement éteint.

Fait à Nieuil Les Saintes,
Le
Lu et approuvé + signature



DAE : DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE

Que dit le décret de loi n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 ?

Au 1er janvier 2022 tous les ERP (Etablissements Recevant du Public) seront soumis à l'obligation de détenir un DAE.

Il précise que si un même site accueille plusieurs établissements le DAE peut être mis en commun dans la mesure où la personne en arrêt cardiaque peut bénéficier de la défibrillation en moins de 15 minutes.

Notre commune est -elle concernée ?

Oui, notre salle des fêtes est classée ERP catégorie 4, ce qui signifie l'obligation d'être équipé au 1er janvier 2021.

Qu'est-ce qui a justifié le choix d'équiper dès maintenant notre commune ?

Outre l'échéance réglementaire l'efficacité d'un tel dispositif n'est plus à prouver et de nombreuses vies ont déjà été sauvées grâce à son utilisation. Le risque nul n'existe pas et nous devons avoir les moyens de répondre à l'urgence médicale si besoin.

Doit-on être formé à son utilisation ?

L'utilisation de cet appareil ne nécessite pas d'être formé au secourisme. Nous avons choisi un équipement entièrement automatique.

Un plastron permet de placer les électrodes exactement au bon endroit; l'instrument détermine lui-même s'il doit y avoir choc ou pas.

Il guide de façon sonore et visuelle le secouriste tant sur l'utilisation de l'appareil que sur l'efficacité du massage cardiaque si besoin.

Pourquoi ne pas avoir équipé seulement ou également la salle des fêtes ?

Nous avons souhaité protéger l'école, la mairie, en donnant libre accès à cet équipement, mais nous prévoisons, dans le prochain budget, l'acquisition d'un second appareil qui sera placé dans la salle municipale.

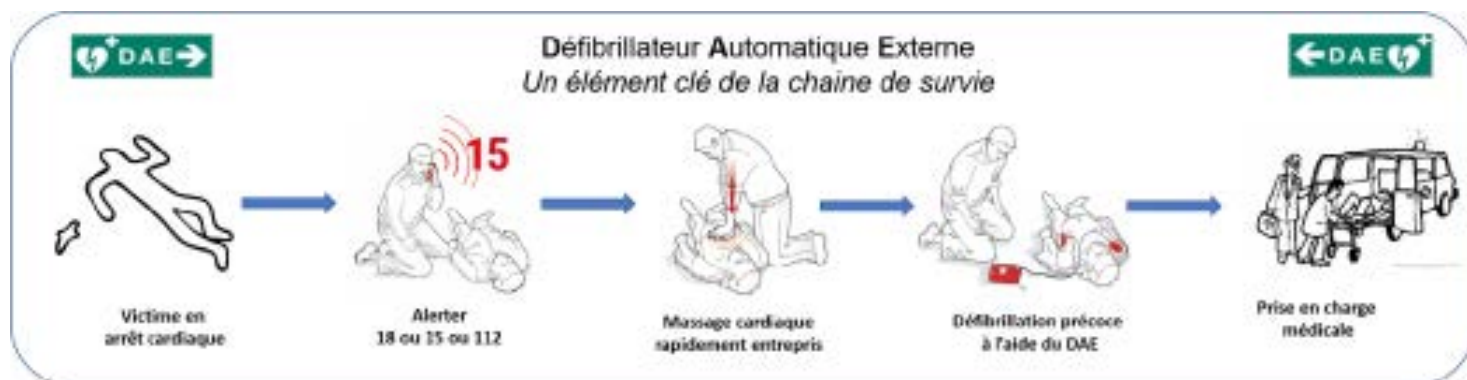
Où sera placé le défibrillateur ?

Son emplacement n'est pas encore précisément défini, il sera situé en extérieur, proche de la mairie et de l'école, mais il devra aussi être dans le périmètre de la salle des fêtes. Il sera protégé par un coffret chauffé, ventilé et muni d'un dispositif d'alarme sonore et visuelle.

Comment savoir où il se trouve ?

Une signalétique adaptée et normalisée sera mise en place.

Dans notre prochain bulletin nous vous présenterons l'appareil, sa situation et son mode d'emploi.





LA BIBLIOTHÈQUE

POUR PASSER COMMANDE

Vous pouvez **emprunter 4 documents pour 1 mois**.
Passez votre commande par mail ou téléphone

✉ bibliotheque.nieul-les-saintes@laposte.net

☎ 06 86 24 77 28.

En fonction de vos préférences :

- **Genre (policier, terroir, documentaire...),**
- **Titre**
- **Auteur**

POUR RÉCUPÉRER VOTRE COMMANDE

Présentez-vous seul à l'entrée de la bibliothèque au rez-de-chaussée à l'heure indiquée avec votre masque personnel, gel hydroalcoolique à disposition.

Votre commande sera prête à emporter dans un sac.

RETOUR DES LIVRES

Pour le retour, toujours sur rendez-vous, nous vous demandons de rapporter tous les livres dans le sac avec votre nom.

Nous essaierons de répondre au mieux à vos questions et à vos souhaits de livres.

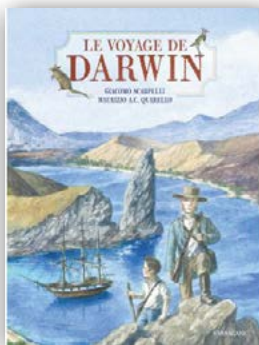
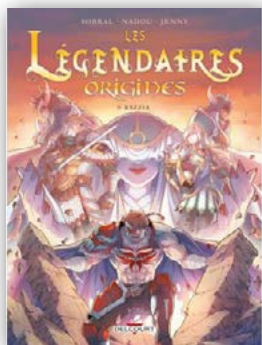
Nous vous proposerons un rendez-vous pour venir chercher votre commande.

Cordialement.

Brigitte Combaud

pour l'équipe de bénévoles de la bibliothèque

Une partie de nos dernières acquisitions :



mais aussi :

- *Isolde ou le secret des fleurs* de **Mireille Pulchard**
- *Le dernier message* de **Nicolas Beuglet**
- *Betty* de **Tiffany Mc Daniel**
- *Le code de la route* de **Pascale Hedelin**
- *Les désastreuses aventures des orphelins baudelaire T10 T11 T12 T13* de **Lemony Snicket**

Mot de l'équipe :

*Nous remercions Festykids et la mairie pour l'organisation du village associatif qui nous a permis de vous rencontrer. Nous avons eu 4 nouvelles inscriptions. Nous recherchons des **bénévoles** pour développer nos services. Vous disposez d'un peu de temps, vous aimez l'univers de la lecture, des jeux de société et souhaitez faire partager cette passion ou ce loisir à d'autres lecteurs et participer ainsi à la vie culturelle du village.*

Alors ! venez rejoindre l'équipe des bénévoles.

SERVICE
PRÊTS À EMPORTER
A partir du 4/11
tous les mercredis
de 15h à 18h
sur RDV





Clics en Bib ! c'est l'offre culturelle en ligne de la Charente-Maritime

Presse, histoires pour enfants, musique, cours de sport, de dessin, de langues,... : l'offre culturelle en ligne de la Médiathèque Départementale 17, ce sont des milliers de contenus accessibles 7j/7 et 24h/24, depuis chez vous ou n'importe où, sur tous les supports (PC, tablette, smartphone) et **gratuitement***

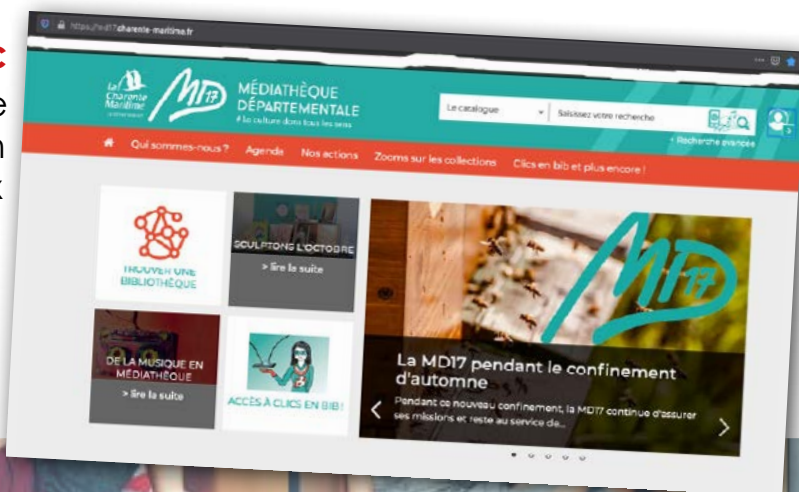
***Seule condition d'accès : Contactez la bibliothèque de Nieul-les-Saintes**

Presse avec Cafeyn : Des magazines, journaux et quotidiens : de Sud-Ouest au Time, du Journal de Mickey à Science & Vie, près de 1000 titres en lecture intégrale.

Cours et tutos loisirs avec Skilleos : Réalisés par des experts : langues étrangères, photo, dessin, soutien scolaire, informatique, musique, bien-être... et beaucoup d'autres thématiques !

Musique avec Music Me : Près de 11 000 CD en écoute intégrale sans publicité et en bonne qualité et des sélections de vos bibliothécaires.

Histoires pour enfants avec Whisperies : Des albums jeunesse animés et lus, en français ou en anglais et des albums adaptés aux enfants dyslexiques.



md17.charente-maritime.fr





REPAS DES ANCIENS

Cette année le repas des anciens ne pourra être organisé du fait des conditions sanitaires. Outre la réglementation actuelle encadrant strictement les manifestations publiques il serait irresponsable de la part de la municipalité d'exposer nos aînés.

Nous regrettons sincèrement l'annulation de ce moment d'échange et après en avoir débattu avec l'ensemble de l'équipe il a été décidé d'offrir à nos sages, nés en 1955 et avant, un « colis dégustation » qui, s'il ne remplace pas la convivialité d'un repas pris en commun, vous apportera nous l'espérons un peu de réconfort autour de gourmandises sélectionnées.



Nous remercions le club Saint Martin pour le don fait à la commune sous condition que cette somme profite directement à nos aînés. Cette donation viendra donc en abondement au budget alloué pour l'achat des colis (initialement prévu pour le repas).

Pour bénéficier de ce colis vous devez nous le faire savoir en communiquant à la mairie :

- Vos noms et prénoms
- Votre année de naissance
- Votre adresse complète.
- Le nombre de personne concerné dans votre foyer.



AVANT 22 NOVEMBRE 2020

Nous espérons que les conditions nous permettront de renouer dès l'année prochaine avec notre traditionnel repas.





BIENVENUE A NOTRE **NOUVEAU BOULANGER !**

Votre nouvelle Boulangerie-pâtisserie à ouvert ses portes le 3 novembre sous l'enseigne « La Poulichette ». Nous sommes très heureux que ce commerce de proximité soit de nouveau en service.

Une baguette personnalisée pour notre commune ! « La Nieulaise »

Une belle diversité de produits proposés : La baguette « La Nieulaise », le pain fermier, le Cap Nord, le pain d'antan, le bûcheron, le paysan, la paillasse et bien d'autres encore !

Viennoiseries, bonbons, gâteaux secs, brioches, galettes Charentaises et boissons seront également disponibles !

Les horaires d'ouverture

Du mardi au samedi,
6h45-13h00 et 16h30 -19h30.
Ouverture le dimanche matin
6h45-13h00
La boulangerie sera fermée
le dimanche
après-midi et le lundi.



La Poignée d'Amis

Nous continuons nos activités dans la salle de la mairie tous les jeudis après-midi et vendredis soir. Nous serons heureux de vous accueillir, venez découvrir le tarot avec une équipe conviviale sans « prise de tête » mais avec sérieux et bonne humeur.

Que vous soyez débutants ou confirmés nous vous attendons et serons heureux de partager avec vous des parties agréables et de temps en temps des sorties au restaurant ou des gâteaux d'anniversaire.

Contact :

 Evelyne: 06 79 39 80 21

 Sylvia: 06 86 28 43 42

Club Saint Martin

Après de longues années, le club Saint Martin va fermer ses portes faute d'adhérents. Depuis 3 ans le club a été endeuillé par le décès de certains de ses membres et d'autres sont partis en maison de retraite. Ces départs n'ont pas été compensés par de nouveaux adhérents et le club a vieilli.

Présidente de l'association depuis de nombreuses années mes ennuis de santé ne me permettent plus d'assurer cette tâche. N'ayant pas de volontaires pour reprendre le flambeau, c'est la mort dans l'âme que nous prononcerons la dissolution du Club Saint Martin lors de notre prochaine assemblée générale prévue à la fin du mois de novembre.

Le dernier bilan du club présentant un excédent nous ferons un don à la municipalité. Cette somme devra servir exclusivement au financement d'une action envers les aînés de la commune.

Je vous dis au revoir.

La présidente,
Mme CUCCI





L'Avenir cycliste

ÉCOLE DE VÉLO

Les entraînements de l'école de vélo se déroulent tous les samedis matins de 9h30 à 12h avec départ au local du club. Tous les jeunes garçons et filles de 8 à 14 ans sont les bienvenus. *Retrouvez toutes les informations et photos sur le site du club.*

Le Président



Les récompensés de la compétition du 26 septembre dernier.



Contact :



www.acnieulesaintes.com



05 46 92 90 49

Les Croquenots Nieulais



Les Croquenots Nieulais ont à nouveau chaussé leurs « godasses » et repartent sur les sentiers et chemins tout au long de l'année 2020/2021.

En effet la reprise de septembre a suscité des envies et de nouveaux adhérents sont venus grossir le rang des marcheurs.

La marche se pratique en toute saison il faut juste être équipé de bonnes chaussures, c'est un sport complet qui rend heureux et qui favorise l'amitié.

Et maintenant si on parlait un peu du fonctionnement de notre club :

Le but de notre association est de permettre aux adhérents de se retrouver et d'échanger en faisant de l'exercice chacun à son rythme.

Les activités du club sont :

- Pratique de la marche tous les jeudis, hors vacances scolaires, à partir de 9h et 8h30 l'été.
- Une semaine sur deux la sortie se fait à l'extérieur dans les communes avoisinantes.
- Organisation d'une randonnée sur la journée avec pique-nique ou restaurant.
- Une sortie randonnée de printemps sur plusieurs jours (Mai - Juin).

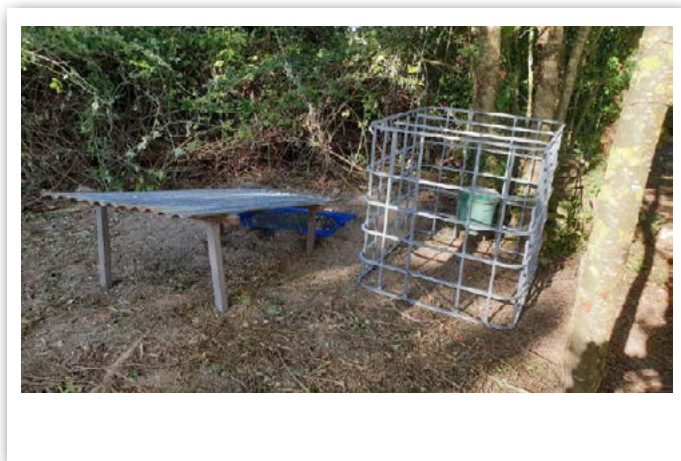


Si vous souhaitez nous rejoindre et adhérer au club contactez :



Didier JUMEL au 06 04 49 24 14

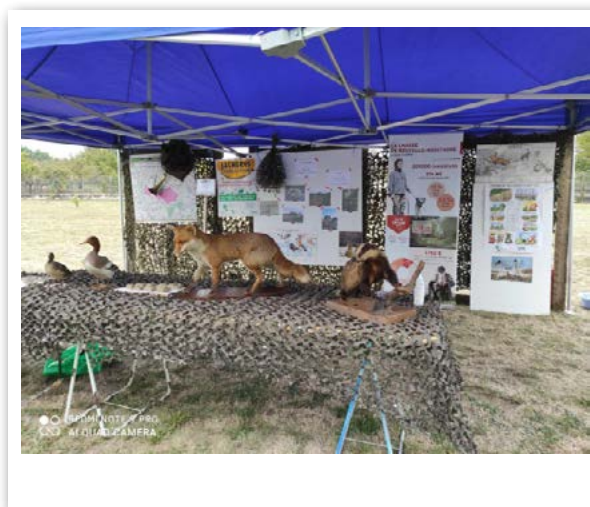
L'A.C.C.A L'association communale de chasse agréée



Les bénévoles de l'ACCA restent mobilisés dans leur action visant à améliorer la capacité d'accueil du territoire pour l'ensemble de la faune et de la biodiversité dans sa globalité. C'est ainsi qu'au début de l'été des installations comprenant des abreuvoirs et des « agrainoirs » ont été implantées partout où cela était possible afin de permettre aux animaux de se nourrir et de boire.

Ces réalisations sont à mettre au crédit des chasseurs attachés à la vie de l'ACCA mais surtout à son évolution.

Au titre de cette évolution, un plan d'implantation d'une variété de faisan en tous points proche de la souche naturelle tant dans son comportement que de son adaptabilité au biotope proposé, est en cours. Bien que quelques individus relâchés sur le terrain aient été victimes de la prédation ou d'accidents, beaucoup de sujets sont vus sur le territoire.



Ces actions pour être comprises de l'ensemble de nos concitoyens doivent être promues et expliquées. La demi-journée consacrée aux associations de la commune au profit de nos jeunes enfants scolarisés à Nieul a permis à l'ACCA de délivrer de l'information au travers de son stand pédagogique implanté pour la circonstance. Qu'il nous soit permis de remercier la municipalité pour son invitation.

La saison de chasse 2020/2021 se poursuit, bien que quelque peu perturbée en ce qui concerne les battues où les regroupements des chasseurs doit se faire dans le plus grand respect des gestes barrière édictés par les autorités. Cela se fait quelque peu au détriment de la convivialité habituelle, mais ce n'est qu'à ce prix que la saison sera menée à son terme, pour le plaisir de tous.

Les responsables de l'ACCA, s'inquiètent quelque peu du climat « anti-chasse » qui se développe principalement aux abords des grands centres urbains, mais hélas pas que là. Il est recommandé de ne pas répondre aux provocations et de faire preuve de toute la retenue possible dans ces circonstances. Nous devons surtout rester solidaires et mobilisés pour faire face à des individus ou des groupes, ignorant tout de la vraie nature, se revendiquant de l'écologie, qui tentent avec le soutien de puissants lobbys de nous couper de nos valeurs rurales auxquelles nous sommes tant attachés.

Le Président et son conseil d'administration vous souhaitent une excellente fin de saison.

Choreform

L'Association a repris ses activités de gymnastique volontaire depuis le 15 septembre dernier.
L'effectif se maintient.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles participantes.

Petit rappel pour ceux qui veulent rejoindre l'équipe, les cours se déroulent en période scolaire, le mardi de 18h30 à 19h30 à la salle d'évolution - derrière l'école « Pierre de Ronsard ».

Renseignements auprès de :



Elsa : 06.88.91.93.27



Sandrine : 07.83.45.76.69



L'équipe de Choreform



Motards Santons

Dernières manifestations et participations :

- les Vaillantes bécanes Nieulaises
- Stand village associatif

Futurs événements :

- Le 06 décembre : Le Téléthon (en fonction de la réglementation)

Rassemblement de pères Noël, départ de Nieul pour Cognac.

- Le 5 février 2021: Assemblée générale des Motards Santons.
- Le 14 février 2021: Préparation de la traditionnelle et célèbre balade « Les amoureux de la Bécanes » pour la Saint Valentin.



Renseignements et inscriptions

Gérard «Gégé»

✉ auxirer@aol.com

📞 06 14 17 42 00

📞 ou 05 46 74 54 10



Festykids

L'association des parents d'élèves

Nous avons le plaisir de vous retrouver pour cette nouvelle année scolaire, différente des autres dans un tel contexte sanitaire. En effet, nous vivons une période où les distances et les non-rassemblés sont inévitables, et où les masques viennent cacher de si jolies expressions qui contribuent aux relations humaines. Tout le contraire de l'état d'esprit de FESTYKIDS !!

Mais nous avons des ressources suffisantes pour s'adapter et proposer autre chose, tout en gardant l'objectif principal : l'intérêt des enfants et leur vie - matérielle et pédagogique - à l'école.

L'année dernière nous avons dû annuler les projets du printemps, mais les événements organisés sur le reste de l'année scolaire, ont, malgré tout, permis de reverser des fonds à l'école. C'est l'essentiel.

Cette rentrée 2020/2021 a débuté avec le village des associations, le 18 septembre, suivi d'un spectacle qui a fait l'unanimité auprès des petits et des grands! L'équipe de Festykids a voulu, par ce biais, compenser l'absence de la kermesse, soutenue par la municipalité.

L'assemblée générale du 29 septembre 2020 a élu un nouveau bureau. Audrey Gazeau a laissé place à Camille Moreau pour la présidence de l'association, en assurant la transmission en tant que vice présidente pendant une année, Monika Tissier est la trésorière et Ludivine Cresson la secrétaire. De nouveaux parents ont rejoint l'association, en tant que bénévoles, pour notre plus grand plaisir !!

Les projets de l'année 2020/2021 seront davantage axés sur des organisations en extérieur, notamment la chasse aux oeufs de Pâques au printemps, et, la fête de l'arbre, qui avait dû être annulée en mars dernier, compte bien voir le jour en mars prochain. Nous continuerons, également, tout au long de l'année, à proposer aux familles des actions alliant l'utile et l'agréable...

Enfin, la vente des sapins de Noël l'année dernière ayant remporté un franc succès, nous réitérons ce projet en fin d'année, en élargissant la vente de sapins, aux habitants de la commune, et en proposant un système de retrait des sapins commandés, à Nieul Les Saintes. (infos sur la dernière page)

L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'école de Nieul Les Saintes.

Nous souhaitons à tous les Nieulais, de s'épanouir dans leur commune de domicile et, en ces temps de distances et de restrictions, de profiter des activités associatives communales aussi dynamiques que variées, afin de maintenir un lien social et du divertissement.

Prenez soin de vous, souriez,
la vie est belle!

L'Équipe de Festykids



DÉPENSES		RECETTES	
Achats buvette/boissons (festykids)	226,93€	Buvette	416,50€
Achats alimentation menus repas (mairie)	113,98€	Menus repas	254,00€
Achats alimentation menus repas (mairie)	803,57€	Participation financière de «La poignée d'amis»	50,00€
TOTAL	1144,48€	TOTAL	720,50€

Outre l'aspect financier, la municipalité et Festykids ont mis au service de cette manifestation des moyens humains et matériels, indispensables au bon déroulement de l'événement, compte tenu des difficultés d'organisation imposées par le contexte sanitaire.

Festykids remercie l'association « La poignée d'amis » pour leur participation financière, et, malgré un solde global déficitaire (-423.98€), se réjouit d'avoir contribué au divertissement des enfants et leurs parents, ainsi que des autres habitants de la commune.



Contacts :

✉ festykids17@gmail.com

📘 @festykidsassociation

✉ Camille Moreau, Présidente :
ellimac.camille@hotmail.fr / 06.78.73.68.49

✉ Monika Tissier, Trésorière :
mnk.tissier@gmail.com / 06.19.11.40.11

✉ Ludivine Cresson, Secrétaire :
lu.cresson@live.fr / 06.64.48.26.05



Notre fabuleuse école Pierre de Ronsard à Nieul-lès-Saintes

Dans cette école il y a 5 classes. Il y a de la classe de petite section jusqu'au CM2. Il y a 120 élèves et c'est bien assez ! En tout nous avons 5 maîtresses, 2 maîtres et 2 Atsem, ils sont supers !

L'école commence à 8h30 min et fini à 16h00 min.

Mais le matin certains ont du mal à se réveiller.

Nous avons deux cours de récréation et un espace vert où tout le monde à accès.

Du coup c'est bien pour faire le goûter après l'école.

Dans les cours de récréation, nous avons deux préaux dont deux tableaux à craie.

Nous avons deux paniers de basket et des ballons de basket. Nous pouvons jouer pendant la récréation avec des frisbees, des ship balls, des ballons de basket, de foot, de rugby et des vélos pour les petits.

Nous avons deux toilettes et une salle de motricité où nous faisons du sport quand il pleut.

Il y a une cantine avec un cuisinier qui s'appelle Anthony et Elsa qui l'aide. Nous avons Frédéric et Natacha qui nous servent pendant notre repas. Les maternelles mangent à 11h30 et les élémentaires à 12h15.

Nous avons 4 récréations, une à 10h15, une autre à 12h00, une après manger et une à 14h45.

Tu peux aller à la garderie qui est à environ 10 mètres de l'école. Donc c'est pratique pour le soir quand tes parents travaillent.

Bref notre école est trop bien.

Et alors voulez-vous venir dans notre école ?

Classe de CM1 et CM2



27 enfants
classe de
Mr Samuel
DAVID

Classe de CM1 et CM2



25 enfants
classe de Mlle
Justine DURA
et Mme Isabelle
PINAUD

Classe de CE2 et CM1

25 enfants
classe de
Mme Pascale
THENAULT



Classe de CP et CE1

23 enfants
classe de
Mme Agnès
PAQUET



Classe de PS et MS

20 enfants
classe de
Mme Maryline
GREUSARD et
Mr Guillaume
LORILLARD



Classe de MS et GS

Nous avons interviewé quelques personnes de l'école :

Gabin Zans, nous lui avons demandé : «quelle est ta matière préférée ?»

Il nous a dit les mathématiques, sur une échelle de dix, il met 10/10.

Juline, «quelle est ta matière préférée ?»

Elle a répondu l'art visuel, sur une échelle de 10, elle met 9/10.

Les enseignants :

Isabelle la directrice, «qu'est-ce qui est le plus gratifiant en tant que maîtresse et directrice ?»

Elle nous a répondu « la réussite de tous les enfants et leur plaisir de venir à l'école. »

Maîtresse Pascale : « Qu'est-ce que vous préférez enseigner à vos élèves ? » Elle dit l'apprentissage de la lecture.

Classe de CM1 et CM2

MISE EN PLACE D'UN MENU VÉGÉTARIEN

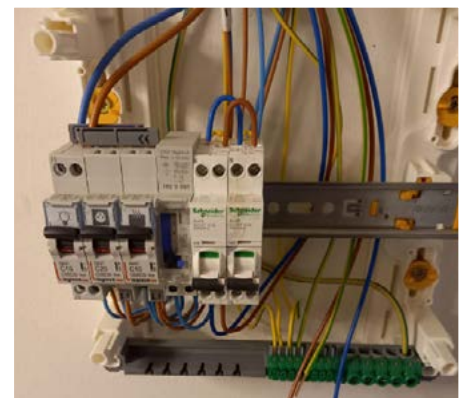
Conformément à la loi EGalim, toute la restauration scolaire – de la maternelle au lycée – doit proposer au moins un menu végétarien par semaine depuis le 1er novembre 2019.

C'est-à-dire un menu unique (ou un menu alternatif dans le cas où plusieurs menus sont proposés) à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers.



TRAVAUX D'ENTRETIEN, DÉSINFECTION, NETTOYAGE DE L'ÉCOLE AVANT LA RENTRÉE.

Création d'étagères avec placard de rangement et mise en conformité de l'escalier extérieur.
Grand nettoyage du matériel et des salles, modernisation du réseau électrique et nettoyage de toit.





CRÉATION DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

Mairie de
Nieul-lès-Saintes



CONCOURS *Création* du nouveau logo de la commune

Notre logo actuel a besoin d'un petit rafraîchissement !
Aussi, quoi de mieux qu'un(e) habitant(e)
de notre jolie commune pour trouver
L'IDÉE qui fera la différence !

DATE DU CONCOURS

Du 1^{er} août au 31
décembre 2020

Vote du jury et des
habitants : janvier 2021

A GAGNER

1 chèque multi-enseignes
de 100€

& Le logo sera visible
sur toute communication
de la commune
de Nieul-lès-Saintes.

RÈGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES

à retrouver depuis le 1^{er} septembre sur :

 @NieulLesSaintes17810



nieullessaintes.canalblog.com

ou par simple demande à



communication.nieullessaintes@gmail.com



AFM TÉLÉTHON
FINANÇER POUR GUÉRIR



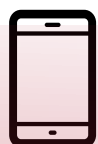
Tous les ans notre commune voit ses associations se mobiliser, avec le soutien de la municipalité, pour organiser différentes animations destinées à la collecte de fonds au bénéfice du Téléthon.

Cette année deux réunions ont déjà rassemblé associations et élus et un projet commun, en adéquation avec les exigences sanitaires actuelles, commençait à s'organiser.

Malheureusement l'aggravation de la pandémie ne permet plus l'organisation de manifestations publiques nous privant ainsi de tous les moyens de collecte.

Nous regrettons sincèrement cette situation et nous vous encourageons à aider malgré tout la recherche à travers vos dons.

Pour ce faire plusieurs moyens sont à votre disposition :



la Ligne du don

3637

Service gratuit + prix appel

LA VIE DES ENFANTS

**Merci d'avance pour votre soutien
et votre solidarité.**



TELETHON.FR
Le don en Ligne

**VOUS NOUS DONNEZ
LA FORCE
DE GUÉRIR**

4-5 DÉC. 2020
SUR LES CHANÈLES DE FRANCE TÉLÉVISION ET PARTOUT EN FRANCE



RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS DE NOTRE COMMUNE

Focus sur la médecine douce à travers 3 portraits de professionnels installés sur notre commune.



Rencontre avec EMILIE MILLET

Professeure de Yoga

diplômée d'état Masseur Kinésithérapeute

Quel est ton parcours professionnel ?

J'ai un diplôme d'état de Masseur Kinésithérapeute, j'ai exercé ce métier en libéral mais également auprès d'enfants poly-handicapés dans des centres spécialisés. Ce qui m'a permis d'avoir une expérience riche et variée auprès de patients très différents. En parallèle j'ai commencé à expérimenter personnellement le yoga. Cette discipline m'a beaucoup aidé dans mon travail de Masseur Kinésithérapeute car sa pratique a des effets bénéfiques en profondeur tant sur le plan physique que sur le plan mental : il a pu soulager divers types de maladies/traumatismes rencontrés par mes patients.

Après 10 ans à exercer ce métier, j'ai eu besoin de changer de voie professionnelle et de trouver un métier plus créatif me correspondant davantage. Je me suis donc tournée vers le yoga et les massages ayurvédiques en me formant auprès de professionnels comme Bernadette de Gasquet pour le yoga pré-natal/post-natal et en multipliant les voyages en Inde.

Peux-tu définir ce qu'est le yoga ?

C'est une discipline du corps et de l'esprit qui comprend une grande variété d'exercices et de techniques :

Les techniques employées utilisent des postures physiques (appelées asanas), des pratiques respiratoires (pranayama) et de méditation, ainsi que la relaxation profonde (yoga nidra).

C'est un système essentiellement pratique qui peut profondément aider les gens dans la vie quotidienne et dans l'exploration des aspects plus profonds de la vie.

Il nous donne les moyens de gérer le stress et d'améliorer sa relation aux autres.

Dans sa forme la plus profonde, plus près du yoga d'origine, il peut nous éveiller à la vraie sagesse, à la joie et à la compassion, c'est véritablement une philosophie de vie.

Qu'est ce qui te plaît le plus dans ton métier ?

Ce qui me plaît c'est de permettre aux gens d'expérimenter des techniques qui peuvent leur apporter un réel bien être au corps et à l'esprit. Je leur propose ces techniques, me mets à disposition pour que les gens expérimentent ces techniques...à eux de voir ensuite si cela leur convient !



Quelles sont selon toi les aptitudes personnelles ou compétences qu'il faut avoir pour être professeur de yoga ? Avoir une très bonne connaissance de l'anatomie humaine, acquise grâce à mes études de kiné. Savoir s'adapter rapidement et être attentive afin de déceler les faiblesses physiques pour prodiguer les bonnes postures.

Quelles prestations proposes-tu et qui est concerné ? Je travaille avec tous les publics, de tous âges et de toutes conditions physiques. Je m'adapte et personnalise toujours la séance en fonction des personnes.

Je propose des séances individuelles ou en groupe (de 4 maximum) et vous accueille chez moi dans une salle adaptée et dans le respect des gestes « barrière ». (distanciation sociale, port du masque...)

Durant le confinement les séances de yoga peuvent être proposées en visio conférence. (envoi d'un lien pour accéder à la visio)
Un moyen simple et rapide permettant de continuer à personnaliser les séances et corriger les positions en instantané.



TARIFS

YOGA POUR TOUS

Groupe

15€ la séance

120€ la carte de 10 séances

En individuel

50€ la séance. 450€ la carte de 10 séances.

Possibilité de cours individuel en ligne.

YOGA PRÉ NATAL & POST NATAL

Groupe

30€ la séance

200€ la carte de 10 séances

En individuel

50€ la séance. 480€ la carte de 10 séances.

MASSAGES AYURVÉDIQUES

Massage à l'huile tiède de l'ensemble du corps : membres inférieurs, buste, dos, membres supérieurs, tête

FEMMES

Complet : 70€ / 1h15

2 parties : 50€ / 45min

1 partie : 30€ / 25min Spécifique pour femme enceinte et jeune maman

BÉBÉS - ENFANTS

Complet : 30€ / 30 min

Parents : 3 séances 75€

AUTOMASSAGE

30€ la séance / 1h15 par personne



Vidéo YOU TUBE
cours de Yoga



Pour prendre RDV : 06 72 10 94 22



Plus d'infos : @EmilieMillet



Site internet disponible prochainement

COMMUNICATION

Si vous êtes un professionnel exerçant sur la commune et que vous souhaitez communiquer sur votre activité dans le prochain bulletin municipal, contactez-nous sur

communication.nieullessaintes@gmail.com



Rencontre avec DANY GÉMON

Atrapuncture - Méthode douce chinoise

C'est quoi l'atrapuncture ?

Une méthode qui répond à toutes vos attentes en matière de douleurs. Simple, efficace, sans brusqueries, l'atrapuncture aborde toutes les souffrances du corps.

Cette méthode ne recherche pas la cause du mal qui peut-être multiple mais travaille directement à l'endroit douloureux. Simplement par des points de pression, de dégagement et neutralisation sur les centres nerveux.

Quelle est l'origine de l'atrapuncture ? C'est une méthode chinoise de plus de 4200 ans.

À qui s'adresse-t-elle ? Elle s'adresse à toutes les personnes qui présentent des douleurs au dos, lombalgie, hernies discal, sciatique, cruralgie, tendinite, capsulite, cervicale, douleurs arthrosiques, hanche, genoux, pieds, épine calcanéenne, sinusites, problème circulatoire, vertiges, canal carpien.

Et les résultats ?

On obtient des résultats rapides, il faut entre 1 et 3 séances pour voir les douleurs disparaître avec une diminution dès la 1ère séance.



 Pour prendre RDV : 06 69 43 25 56

 dgemon@sfr.fr

 RDV à domicile : 7, rue des tulipes à Nieul

RDV chez vous : Dans un rayon de 15 km pour ceux qui n'ont pas de véhicule.

Rencontre avec SOPHIE ESCHEMANN

Hypnothérapeute certifiée

& Praticienne en Hypnose régressive quantique



Sophie, installée depuis quelques mois à Nieul-lès-Saintes pratique l'hypnose ericksonienne pour accompagner ses clients vers le mieux-être.

Elle nous explique que c'est certainement un des outils de transformation les plus rapide et efficace, notre inconscient étant une sorte de «pilote automatique» de nos vies, il contient en effet une multitude de choses qui malheureusement parfois nous empêchent d'avancer, nous freinent ou nous limitent (peurs, angoisses, traumas, douleurs etc...). En les remplaçant par des messages positifs, les blocages se libèrent, tout devient plus fluide, les décisions se prennent plus facilement. La confiance se réinstalle. Cette thérapie douce est adaptée aussi bien aux enfants, adolescents qu'aux adultes.

TARIF DE LA SÉANCE: 75€

 Pour prendre RDV : 06 44 78 08 07

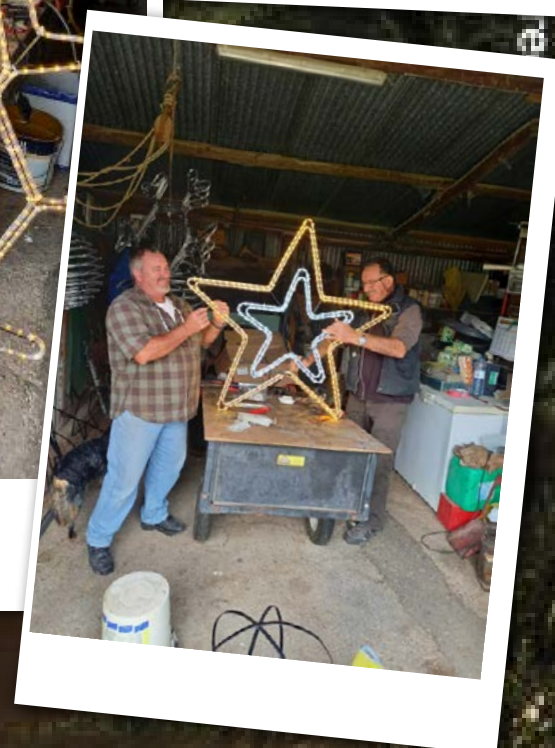
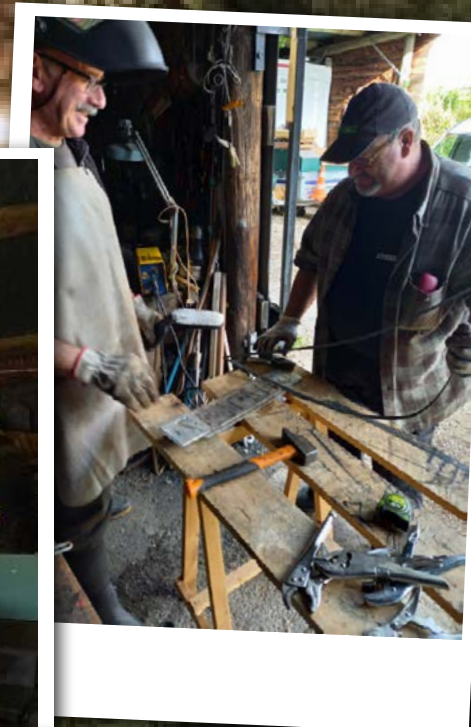
 sophieeschemann444@gmail.com

 entrecieuxetterre.com



ILLUMINATIONS DE NOËL

Un contrat de location triennale avait été signé par l'ancienne municipalité pour les années 2017, 2018 et 2019, pour un montant de 5781.60 euros TTC. Arrivant à échéance, nous avons décidé de ne pas renouveler ce contrat de location. Cependant, les décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année participent à la réussite de cette période. Deux bénévoles ont créé pour la commune des décorations de Noël, ce qui nous permet d'optimiser les coûts et d'être propriétaire de notre matériel.



Nous remercions très chaleureusement les bénévoles pour le temps accordé et la qualité de la prestation fournie. Un grand merci également à l'équipe technique pour la logistique les conseils et la pose à venir !

Toute l'équipe municipale souhaite
de joyeuses fêtes de fin d'année
à l'ensemble des habitants de Nieul-lès-Saintes
et leurs familles !



Festykids organise une vente de sapins
dont les bénéfices seront reversés à l'école !



Voici les modèles proposés :

- EPICEA 1m-1m50 : 15€
- EPICEA 1m50-2m : 20€
- NORDMAN 1m-1m50 : 25€
- NORDMAN 1m50-2m : 30€

Tous les sapins seront livrés avec leur socle.

Votre sapin sera à récupérer à la salle des fêtes, le vendredi 27 ou le samedi 28 novembre, selon le créneau que vous aurez choisi.

Pour réserver votre sapin, vous trouverez un coupon à la mairie, à l'épicerie ou au salon de coiffure de Nieul-lès-Saintes.

Coupon à remplir et à retourner avant le mercredi 18 novembre avec le règlement, dans la boîte aux lettres de Festykids située à l'entrée du parking de l'école ou dans celle de la mairie. (chèque à l'ordre de Festykids)

